ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

effectifs de personnel

Question écrite n° 57535

Texte de la question

M. Meyer Habib interroge M. le Premier ministre sur son plan d'économies. En effet, à l'occasion du vote de confiance, il a annoncé cinquante milliards d'euros d'économies entre 2015 et 2017, dont dix-huit milliards sur les dépenses de l'État. Ainsi, les effectifs des ministères, hors éducation nationale, intérieur et justice, continueront de diminuer. Pourtant, à l'heure de la diplomatie économique, et quelques mois après l'adoption de la loi relative à la simplification des relations entre l'administration et les citoyens plaçant l'usager des services publics au cœur des préoccupations du Gouvernement, la réduction des effectifs dans les services consulaires complexifierait et porterait atteinte à la qualité de ces services et aux relations de l'administration avec les Français de l'étranger, suscitant de justes inquiétudes de leur part. Le réseau consulaire joue un rôle fondamental auprès des ressortissants français, leur permettant de garder un lien ténu mais indispensable avec la métropole, et soutient les entreprises françaises à l'étranger et la vitalité économique de la France. Il lui demande, en conséquence, s'il compte mettre à contribution les services consulaires dans les baisses de dépenses.

Texte de la réponse

Le ministère des affaires étrangères et du développement international est appelé, comme la majorité des départements ministériels, à contribuer aux efforts d'économie que l'Etat s'est engagé à mettre en oeuvre. La réduction des effectifs des agents publics rattachés aux services consulaires affectera principalement les fonctions de support logistique des postes consulaires ; la priorité sera donnée au maintien des effectifs dédiés à l'administration des communautés françaises à l'étranger. Afin d'être en mesure de faire face à l'augmentation régulière (environ 3 à 4 % par an ces dix dernières années) de ces communautés françaises, la direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire met en place, en liaison avec les autres administrations concernées, des procédures modernisées destinées à faciliter les rapports entre les usagers et l'administration.

Données clés

Auteur : M. Meyer Habib
Circonscription : Français établis hors de France (8e circonscription) - Union des démocrates et indépendants
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 57535
Rubrique : Ministères et secrétariats d'état
Ministère interrogé : Premier ministre
Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 17 juin 2014, page 4779
Réponse publiée au JO le : 22 juillet 2014, page 6180